

**FICHE 42**

**ENCOURS TRIMESTRIEL DES CRÉANCES ET ENGAGEMENTS  
(HORS TITRES)  
DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT  
VIS-À-VIS DES NON-RÉSIDENTS  
État 20 et État 21**

**1. OBJET**

Les états 20 et 21 contribuent, au niveau trimestriel, à la réalisation des objectifs indiqués dans la fiche 40 (point 1).

En outre, ils permettent d'informer les autorités monétaires et la BRI sur le pays de nationalité des créances sur les correspondants étrangers.

**2. ÉLÉMENTS COMMUNS AUX ÉTATS 20 ET 21**

**2.1. Nature des encours à recenser – Réseau « Métropole » et « DOM » – Seuil de remise**

< 41 > Les états 20 et 21 recensent les encours de créances et engagements avec les non-résidents.

**Les encours sont notamment :**

- hors créances et dettes rattachées et avant déduction des provisions,
- incluent les pensions livrées qui s'analysent comme des opérations monétaires de prêts ou emprunts.

**Les établissements de crédit remettent des états d'encours distincts :**

- < 40.4 >
- pour leur réseau « Métropole », dès lors que l'encours cumulé de leurs créances et engagements vis-à-vis des non-résidents est supérieur à 100 millions d'euros.
  - pour leur réseau DOM (où aucun seuil de remise n'est applicable).

## 2.2. Dates d'arrêté – Délais de transmission et supports

- Les dates d'arrêté des documents trimestriels adressés à la direction de la Balance des paiements sont alignées sur celles des documents comptables destinés au Secrétariat Général de la Commission Bancaire, c'est à dire au soir du dernier jour du trimestre.
- Les états 20 et 21 sont à transmettre un mois après la fin du trimestre, soit le dernier jour ouvré des mois de janvier, avril, juillet et octobre. Les dessins d'enregistrement figurent dans la fiche 15. Les modèles d'imprimé sont présentés en annexe 1.

## 2.3. Concordance avec les documents BAFI

Les états 20 et 21 doivent être en concordance avec les documents comptables envoyés trimestriellement au Secrétariat Général de la Commission Bancaire (document modèle 4010), y compris au regard de la ventilation géographique des contreparties EMUM ou non EMUM.

La concordance avec les états BAFI 4010 est indiquée en annexe 2.

## 2.4. Ventilations long terme/court terme, par monnaies et par pays

Les états 20 et 21 sont à ventiler, par monnaie et pays, selon les règles indiquées dans la fiche 40 (point 5).

Pour les ventilations par pays, les *autres correspondants* de l'état 20 doivent être ventilés, pour les créances, par pays de résidence et de nationalité.

## 3. DONNÉES SPÉCIFIQUES DE L'ÉTAT 20

L'état 20 recense trimestriellement les encours de créances et engagements en comptes de correspondants étrangers, comptes de trésorerie et d'opérations interbancaires vis-à-vis des agents **financiers non résidents** (établissements de crédit non résidents et clientèle financière non résidente)

◆ Répartition des encours :

<u>agents financiers/opérations</u>	<u>NCL</u> <u>long terme</u> <sup>1</sup>	<u>NCL</u> <u>court terme</u> <sup>1</sup>
- instituts d'émission et assimilés	700	705
- autres correspondants	702	707
- crédits commerciaux garantis COFACE	710	////
- crédits commerciaux non garantis COFACE	711	////

<sup>1</sup> Long terme : durée initiale supérieure à 370 jours (avec marge conventionnelle 360/370 jours).

Court terme : durée initiale inférieure ou égale à 370 jours (avec marge conventionnelle 360/370 jours).

- ◆ Outre la ventilation géographique en fonction du pays de résidence de la contrepartie pour les *autres correspondants*, une ventilation des **créances** selon la **nationalité** du correspondant étranger est demandée.

<u>agents financiers/opérations</u>	<u>NCL</u> <u>long terme</u> <sup>1</sup>	<u>NCL</u> <u>court terme</u> <sup>1</sup>
- autres correspondants – nationalité	982	987

Les créances sur les banques étrangères dont la nationalité se confond avec le pays de résidence ne doivent pas être omises du total.

À titre de contrôle, par monnaies, on obtient : 982 = 702 ; 987 = 707

Par nationalité du correspondant étranger, il faut entendre le pays d'origine des capitaux qui contrôlent le capital du correspondant. Les succursales et filiales à plus de 50 % sont réputées être de la même nationalité que la maison mère et sont à reclasser sur le pays de cette dernière.

<u>exemple</u>	<i>Nature des encours</i>	<i>Pays de résidence</i>	<i>Pays de nationalité</i>
	<i>Créance sur la Sumitomo Mexico</i>	<i>Mexique</i>	<i>Japon</i>
	<i>Créance sur une filiale ou une succursale de banque résidente aux Iles Caïmans</i>	<i>Iles Caïmans</i>	<i>France</i>

#### 4. DONNÉES SPÉCIFIQUES DE L'ÉTAT 21

L'état 21 recense trimestriellement les encours de créances et engagements des banques vis-à-vis de la **clientèle non financière** non résidente, y compris les organismes internationaux ni bancaires, ni financiers.

<u>Nature des encours</u>	<u>NCL</u> <u>long terme</u> <sup>1</sup>	<u>NCL</u> <u>court terme</u> <sup>1</sup>
- créances ou engagements non spécifiquement recensés	730	735
- crédits commerciaux bancaires garantis COFACE	740	745
- crédits commerciaux bancaires non garantis COFACE	741	746
- dépôts de garantie en espèces reçus dans le cadre des opérations sur marchés à terme d'instruments financiers (MATIF...)	////	736
- soldes des comptes de règlement d'opérations sur titres avec des non-résidents (brokers, sociétés d'investissement, CLEARSTREAM...)	////	737

<sup>1</sup> Long terme : durée initiale supérieure à 370 jours (avec marge conventionnelle 360/370 jours).

Court terme : durée initiale inférieure ou égale à 370 jours (avec marge conventionnelle 360/370 jours).

**MODÈLES D'IMPRIMÉ**

**Modèle d'imprimé de l'état 20**

Nom de l'établissement de crédit

<p><b>ÉTAT N° 20</b>  <b>ÉTAT TRIMESTRIEL DES ENCOURS DES CRÉANCES                  ET ENGAGEMENTS EN COMPTES DE CORRESPONDANTS                  ÉTRANGERS, COMPTES DE TRÉSORERIE ET D'OPÉRATIONS                  INTERBANCAIRES</b>                  (montants arrondis à l'unité)</p>
--

**E 2 0**

CODES NOMENCLATURE (NCL)  
À REPORTER DANS LE CADRE

Code interbancaire (CIB) 

0	0	0	0					
---	---	---	---	--	--	--	--	--

Code mouvement 

--

	Créances		Engagements	
	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme
- Banques d'émission, instituts monétaires et organismes internationaux bancaires et financiers Ventilation selon le pays de résidence .....	700	705	700	705
- Autres correspondants Ventilation selon le pays de résidence .....	702	707	702	707
- Autres correspondants Ventilation selon la nationalité.....	982	987	–	–
- Crédits commerciaux garantis par la COFACE.....	710	–	–	–
- Crédits commerciaux non garantis par la COFACE.....	711	–	–	–

1. Création (première transmission) du document
2. Modification d'un document précédemment transmis (2)
3. Annulation de la totalité d'un document précédemment transmis

Date d'arrêté 

J	J	M	M	A	A	

Code de la monnaie 

--	--	--	--

Code ligne (1)	Code pays	CRÉANCES (soldes débiteurs)		ENGAGEMENTS (soldes créditeurs)											
		NCL <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"><tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table> Long terme				NCL <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"><tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table> Court terme				NCL <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"><tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table> Long terme				NCL <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"><tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table> Court terme	

Totaux arithmétiques 

--	--	--	--	--	--

(1) À servir uniquement en cas de modification d'un document précédemment transmis :  
C = création, M = modification, A = annulation

(2) À utiliser uniquement sur formulaire papier

Date d'envoi à la Banque de France : \_\_\_\_\_

Nota : – Établir un état distinct par ligne du cartouche de l'imprimé (groupe de codes)  
– Servir 13 lignes maximum par feuillet, non compris la ligne « totaux »

## Modèle d'imprimé de l'état 21

Nom de l'Établissement de Crédit

**ÉTAT N° 21**  
**ÉTAT TRIMESTRIEL DES ENCOURS DES CRÉANCES**  
**ET ENGAGEMENTS EN COMPTES DE CLIENTS NON RÉSIDENTS**  
**–VENTILATION PAR PAYS DE RÉSIDENCE–**  
**(montants arrondis à l'unité)**

E 2 1

Code interbancaire (CIB) | 0 | 0 | 0 | 0 |   |   |   |   |

Code mouvement |   |   |

1. Création (première transmission) du document  
 2. Modification d'un document précédemment transmis (2)  
 3. Annulation de la totalité d'un document précédemment transmis

Non spécifiquement recensés .....

Crédits commerciaux garantis  
 par la COFACE .....

Crédits commerciaux non garantis  
 par la COFACE .....

Dépôts de garantie .....

Comptes de clients et professionnels non  
 résidents relatifs aux opérations sur titres .....

CODES NOMENCLATURE (NCL)  
À REPORTER DANS LE CADRE

Créances		Engagements	
Long terme	Court terme	Long terme	Court terme
730	735	730	735
740	745	–	–
741	746	–	–
–	–	–	736
–	737	–	737

Date d'arrêté |   |   |   |   |   |   |

J J M M A A

Code de la monnaie |   |   |   |   |

Code ligne (1)	Code pays	CRÉANCES (soldes débiteurs)				ENGAGEMENTS (soldes créditeurs)					
		NCL	Long terme	NCL	Court terme	NCL	Long terme	NCL	Court terme		
Totaux arithmétiques											

(1) À servir uniquement en cas de modification d'un document précédemment transmis :  
 C = création, M = modification, A = annulation

(2) À utiliser uniquement sur formulaire papier

Date d'envoi à la Banque de France : \_\_\_\_\_

Nota : – Établir un état distinct par ligne du cartouche de l'imprimé (groupe de codes)  
 – Servir 13 lignes maximum par feuillet, non compris la ligne « totaux »

**Annexe 2****Concordance de l'état 20 avec le document BAFI, modèle 4010**

code NCL	LIBELLÉ	PLAN DE COMPTES BAFI	ÉTAT BAFI	NOMENCLATURE DES POSTES BAFI	
				ACTIF	PASSIF
	<b>AGENTS FINANCIERS</b>	Extraits <sup>1</sup>	MOD. 4010 BAØ		
	<u>1. Banques d'émission et Organismes internationaux</u> (pension livrée incluse)	111, 112, 121, 13 sauf 1313 14, 16, 18, 191, 301			
<b>700</b>	– long terme		(feuilles) (1 + 3)	AO2 col. 2 + C1A col.2	GO2 col.2 + J1A col.2
<b>705</b>	– court terme		(feuilles) (1 + 3)	AO2 col.1 + C1A col.1	GO2 col.1 + J1A col.1
	<u>2. Autres correspondants</u> (clientèle financière et pension livrée incluses)	121, 13 sauf 1313 14, 16, 18, 191, 20, 22, 23, 24, 25, 301			
<b>702</b> <b>ou</b> <b>982</b>	– long terme		(feuilles) (1 + 3)	AO2 col.4 + C1A col.4	GO2 col.4 + J1A col.4
			(feuilles) (2 + 4)	+ BO2 col.2 et 4	+ HO2 col.2 et 4
			"	+ C1A col.2 et 4	+ J1A col.2 et 4
<b>707</b> <b>ou</b> <b>987</b>	– court terme		(feuilles) (1 + 3)	AO2 col.3 + C1A col.3	GO2 col.3 + J1A col.3
			"		
			(feuilles) (2 + 4)	+ BO2 col.1 et 3	+ HO2 col.1 et 3
				+ C1A col.1 et 3	+ J1A col.1 et 3
	<u>3. Prêts financiers</u> (crédits commerciaux)	1313, 191			
<b>710</b>	– garantis par la COFACE  (clientèle financière incluse)	1313, 191, extraits	(feuilles) (1 + 3)	A34 col.2 et 4 extraits	////////////////////
			(feuilles) (2 + 4)	+ B27 col.4 extraits	////////////////////
<b>711</b>	– non garantis par la COFACE  (clientèle financière incluse)	1313, 191, extraits	(feuilles) (1 + 3)	A34 col.2 et 4 extraits	////////////////////
			(feuilles) (2 + 4)	+ B27 col.4 extraits	////////////////////

<sup>1</sup> Hors créances et dettes rattachées, **mais comprenant les créances douteuses pour leur montant brut qui doivent être classées à plus d'un an.**

**Concordance de l'état 21 avec le document BAFI, modèle 4010**

code NCL	LIBELLÉ	PLAN DE COMPTES BAFI	ÉTAT BAFI	NOMENCLATURE DES POSTES BAFI	
				ACTIF	PASSIF
	<b>AGENTS NON FINANCIERS hors clientèle financière</b>	Extraits <sup>1</sup>	MOD. 4010 BAØ		
	1. <u>Clients non spécifiquement recensés</u> (pension livrée incluse) hors crédits commerciaux	20 sauf 20213 22, 24, 25, 26, 291, 301	(feuilles) (2 + 4)		
730	– long terme			BO2 col.6 + C1A col.6	HO2 col.6 + J1A col.6
735	– court terme			BO2 col.5 + C1A col.5	HO2 col.5 + J1A col.5
	2. <u>Crédits commerciaux</u>	20213			
	– long terme				
740	. garantis par la COFACE	20213 extraits		B27 col.6 extraits	////////////////////
741	. non garantis par la COFACE	20213 extraits		B27 col.6 extraits	////////////////////
	– court terme				
745	. garantis par la COFACE	20213 extraits		B27 col.5 extraits	////////////////////
746	. non garantis par la COFACE	20213 extraits		B27 col.5 extraits	////////////////////
	3. <u>Autres opérations avec des non-résidents</u>				
736	– dépôts de garantie en espèces reçus	3652	MOD. 4000 AAØ	////////////////////	K7H col.2 et 4 extraits
			(MOD. 4016) BGØ	////////////////////	(K7P extrait)
737	– comptes de règlement d'opérations sur titres	34 sauf 347	MOD. 4000 AAØ	E6A col.3 et 5	K6A col. 2 et 4

<sup>1</sup> Hors créances et dettes rattachées, **mais comprenant les créances douteuses pour leur montant brut qui doivent être classées à plus d'un an.**